



Remboursement du permis de conduire

Par **caroline**, le **09/09/2010** à **14:24**

Bonjour,

quand je me suis inscrit au permis j'ai prevenu mon moniteur que je voyais mal il m'a demandé de faire des lunettes ce que j'ai fait puis j'ai passé mon code sans probleme puis la conduite que j'ai raté de peux j'ai donc repris quelques heures de conduite ,en repassant le permis mon inspecteur me demande de lire une plaque d'immatriculation ce que je n'ai pas reussi ,en fin il me dis que tout depend maintenant de la visite medical , d'en la mesure ou je ne peux obtenir mon permis a cause de la vue, puis-je demander a mon auto ecole de me renbourser ?

merci beaucoup de me repondre

Par **Tisuisse**, le **09/09/2010** à **18:28**

Bonjour,

La réponse est NON car une bonne vue ou une vue corrigée, est exigée pour obtenir le permis. Si tu as ton code, c'est déjà une bonne chose. Si tu obtiens aussi la conduite, ce que je te souhaite, tu auras une simple visite médicale supplémentaire à passer, c'est tout. Cette visite est d'ailleurs prévue pour tous les candidats au permis (c'est dans le code de la route) mais, pour des questions de budget, elle n'est pas pratiquée sur tous. C'est tout.

Par **caroline**, le **10/09/2010** à **13:16**

merci de m'avoir répondu si vite c'est très sympa , cela dit n'aurait t'il pas du me faire cette visite tout au début avant que je m'engage d'avantage surtout que je les ai prévenu ?